Image not found or type unknown

maison auto-construite et separation

Par **nicop10**, le **02/01/2021** à **09:30**

Bonjour,

Je me sépare

Nous avons avec ma concubine pacsée, acheté en 2017 une maison que j'ai essentiellemnt rénové seul à 90%, en termes de temps passé. Alors même que pendant ce même temps je versai un salaire au foyer.

Concretement la maison à eut un cout :achat+matériel de 210000€
Elle est estimé plus de 350000€ et nous avons evoqué une premiere somme de conciliation de 300000€

Quels ont mes recours pour que ce prix soit le plus juste possible ? merci

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2021** à **15:19**

Bonjour,

Votre sujet manque de précision.

Qu'entendez vous par "le plus juste possible" ?

Nous ne pouvons pas vous dire si 300 est mieux ou moins bien que 350 !

Par **youris**, le **02/01/2021** à **16:53**

bonjour,

en cas de désaccord, vous devrez sasir le juge et il vous faudra prouver votre investissement par des factures de matériaux, il sera plus difficile de prouver votra main d'oeuvre.

quelle est la part de chacque partenaire dans la propriété du bien ?

si vous aviez un crédit, quel est la part de chacun à l'achat (est-il mentionné sur l'acte d'achat)

et ainsi que dans le remboursement du crédit ?

salutations

Par **youris**, le **02/01/2021** à **16:54**

bonjour,

en cas de désaccord, vous devrez sasir le juge et il vous faudra prouver votre investissement par des factures de matériaux, il sera plus difficile de prouver votra main d'oeuvre.

quelle est la part de chacque partenaire dans la propriété du bien ?

si vous aviez un crédit, quel est la part de chacun à l'achat (est-il mentionné sur l'acte d'achat) et ainsi que dans le remboursement du crédit ?

voir ce lien : http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1423775/le-calcul-des-creances-entre-partenaires-s-impose

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés